

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1147

2 juin 2010

SOMMAIRE

68 Galtier S.A.	55014	Ital Santé Investissements S.A.	55010
Actipar S.A.	55022	Izarus Investment B.V., S.à r.l.	55022
Adriatic Fund Management S.à r.l.	55016	Jade Management Holding S.à r.l.	55010
AHC Capital S.à r.l.	55053	J.Chahine Advisory	55040
all hygiene & beauty solutions S.A.	55049	Koch Fiber Finance Holding S.à.r.l.	55045
Altwies S.A.	55036	Koch Resources Luxembourg S.à r.l.	55044
Anthea S.A.	55011	Luxgala S.à.r.l.	55039
Arno Glass	55031	Luxgala Two S.à r.l.	55039
Banco Bradesco Luxembourg S.A.	55052	Melician S.A.	55040
BPVN Enhanced Fund	55030	New Financial Business S.A.	55043
Chesapeake Investments Company S.à.r.l.	55010	Norman In Progress S.A.	55035
DLC-TEB	55044	Norman International S.A.	55015
Eifin S.A.	55022	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	55019
Etanchéité Services S.à r.l.	55015	PMC Constructions S.à r.l.	55018
Eurofins LUX	55040	Poissonnerie La Méditerranée Differdange S.à r.l.	55056
Fendi S.A.	55022	PRIMATUM Fund Management S.à r.l. ...	55016
Financial Holding Hebetto	55031	Pulsatilla Investments S.à r.l.	55021
Financière JPM S.A.	55041	Pur Metal S.à r.l.	55035
Fondations Capital Management S.A.	55015	Pur Metal S.à r.l.	55035
Galerie Commerciale de Kirchberg	55034	Quality Publishing International S.A.	55041
GFC Capital S.à r.l.	55049	Schroder Investment Management (Lu- xembourg) S.A.	55035
Hairydog S.A.	55030	Selgest S.A.	55056
HBI Leipzig S.à r.l.	55036	SMSD Linéa Uomo S.à.r.l.	55030
HBI Paderborn S.à r.l.	55031	Sunray Investment S.A.	55019
HBI Pleidelsheim S.à.r.l.	55045	Taurus Company S.A.	55014
IbexCorp S.A.	55029	VIP-IT S. à r.l.	55010
Interimmobilière S.A.	55014	W2005/W2007 Lalka S.à r.l.	55045
International Education and Leisure Trust Holding S.A.	55011	W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxem- bourg S.à r.l.	55044
International Education and Leisure Trust Holding S.A.	55014	W2007 Parallel Lalka S.à r.l.	55048
International Packaging Company S.à r.l.	55011	Winni S.A.	55019
IPD Holdings S.A.	55011	W.T.M. S.A.	55030

VIP-IT S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 146.383.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052497/10.

(100066970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Jade Management Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 116.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055878/10.

(100057028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Ital Santé Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 96.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010055879/11.

(100057098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Chesapeake Investments Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 79.734.

En date du 15 avril 2010, l'associé unique de la Société a pris note de la démission de Monsieur Mark. M. Rothleitner de son poste de gérant de la Société.

A cette même date, l'associé unique a nommé pour une durée indéterminée M. Craig A. Douglas ayant son adresse au 11 Summer Brook Lane à Cromwell, CT 06476, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. Craig A. Douglas;
- Mme Line Jaatog Nicolaysen; et
- M. Marc Feider

De plus, il est à noter que l'adresse de Marc Feider est désormais le 33, Avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg et celle de Mme Line Jaatog Nicolaysen est le Höyvardeveien 7, N- 4876 Grimstadt, Norvège.

Enfin, l'adresse de Ernst & Young est 7, Parc d'activité Syrdall à L-5365 Munsbach.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Chesapeake Investments Company Sàrl

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010056666/23.

(100057205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

IPD Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 146.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055881/10.

(100057048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

International Packaging Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 74.526.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055882/10.

(100057003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

International Education and Leisure Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 63.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010055887/11.

(100057015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Anthea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 152.640.

STATUTS

L'an deux mille dix.

le vingt et un avril.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- 1.- Monsieur Antonio MONESI, administrateur de société, demeurant Via V. Chiarugi 31, 45100 Rovigo
2. Madame Valeria RIZZI, administrateur de société, demeurant Via V. Chiarugi 31, 45100 Rovigo
3. LUXVALOR MANAGEMENT SA, une société anonyme soumise au droit luxembourgeoise établie et ayant son siège social au 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg.

Lesquelles parties comparantes sont toutes ici représentées par: Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations sous seing privé lui délivrées. Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est précisé ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ANTHEA S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg). Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provi-

soirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. L'objet de la Société est d'investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers, d'établir, gérer, développer et disposer des biens tels qu'ils seront au fil du temps.

La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société gère son portefeuille, en ce compris les biens situés dans une autre juridiction, à partir de Luxembourg.

De plus, la Société peut, établir, gérer, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l'origine, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.

La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets. La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31'000.-EUR) divisé en 3'100 (trois mille cent) actions de dix euros (10.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. La société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

Monsieur Antonio MONESI, cent cinquante-cinq actions	155
Madame Valeria RIZZI, cent cinquante-cinq actions	155
Luxvalor Management SA, deux mille sept cent quatre-vingt-dix actions	<u>2'790</u>
TOTAL: TROIS MILLE-CENT actions	3'100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31'000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, né le 1^{er} août 1975 à Tricase, Italie et demeurant professionnellement à 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg;
 - Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40 Avenue de la Faïencerie, Président;
 - Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née le 1^{er} juillet 1974 à Ortona (CH) et demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40 Avenue de la Faïencerie
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - la société à responsabilité limitée "SER.COM S.à r.l.", ayant son siège social à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 117.942.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
- 5.- Le siège social est fixé au 38 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CIAMPOLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2010. Relation: EAC/2010/4691. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010056994/131.

(100057776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

International Education and Leisure Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 63.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010055889/11.

(100057014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

68 Galtier S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 105.364.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 20 avril 2010

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Giovanni ANNUNZIATA, en tant que liquidateur de la société.
2. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement du liquidateur sortant en appelant la société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S - 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101, en tant que liquidateur de la société.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010055904/14.

(100057119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Taurus Company S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 106.569.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 20 avril 2010

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Giovanni ANNUNZIATA, en tant que liquidateur de la société.
2. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement du liquidateur sortant en appelant la société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S - 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101, en tant que liquidateur de la société.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010055907/14.

(100057110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Interimmobilière S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 93.541.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre l'étude DURO & GOEBEL et la société anonyme INTERIMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-2017 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 93 541, a été dénoncé avec effet immédiat par l'Agent domiciliataire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Etude DURO & GOEBEL

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010055914/15.

(100057232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Etanchéité Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 58, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 60.490.

—
Assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2010

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 avril 2010 au siège de la société:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission comme gérant de Monsieur Aderito Manuel DA CONCEIÇÃO FERREIRA, isolateur, né le 11.01.1966 à Figueiro Dos Vinhos (Portugal), demeurant à L-5653 Mondorf-les-Bains, 10 rue Adolphe Klein.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer comme gérant unique Monsieur Charles DOERNER, salarié, né le 15.10.1950 à Luxembourg, demeurant à L-2128 Luxembourg, 58 rue Marie-Adélaïde.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Fait et signé à Luxembourg, le 21 avril 2010.

ETANCHEITE SERVICES S. à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010055922/21.

(100057482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Fondations Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.318.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les administrateurs de la Société.

- Philippe Renaud, Administrateur de Catégorie A de la Société, a désormais son adresse professionnelle au 3 rue Paul Cézanne, 75008 Paris, France;

- Xavier Marin, Administrateur de Catégorie A de la Société, a désormais son adresse professionnelle au 3 rue Paul Cézanne, 75008 Paris, France.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010055924/15.

(100057031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Norman International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 72.947.

—
Nous, FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., domiciliataire de la société NORMAN INTERNATIONAL S.A., inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B 72.947, confirmons que le siège social de ladite société au 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé à compter du 16 avril 2010 et que par conséquent la convention de domiciliation conclue entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. et NORMAN INTERNATIONAL S.A. est résiliée d'office à cette date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

15, bd Roosevelt - B.P. 814

L-2018 Luxembourg

Claude FABER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010056378/18.

(100057109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

**PRIMATUM Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Adriatic Fund Management S.à r.l.).**

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.268.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of March.

Before Us, Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Adriatic Islands Group d.d., a public limited company for tourism and services (dioni ko društvo za turizam i usluge), incorporated and existing under Croatian law, having its registered office at Savaska Cesta 106, 10000 Zagreb, Croatia, and registered with the Commercial Court of Zagreb under number MBS 080577237,

Mr. Kristóf Szalay-Bobrovniczky, Company Director, born on June 6, 1970 in Budapest, 12 (Hungary), with professional address at Máramaros út 56., 1037 Budapest, Hungary,

here represented by Mrs. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on March 18, 2010.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "Adriatic Fund Management S.à r.l." (the Company), with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141268, incorporated by a deed of the undersigned notary of August 12, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2296, dated September 19, 2008, and which bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary of December 17, 2009, not yet published in the Mémorial C.

II. The Company's share capital is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125.000,00) represented by one hundred and twenty-five (125) shares having a nominal value of one thousand Euro (EUR 1.000,00) each.

III. The shareholders resolve to change the name of the Company to "PRIMATUM Fund Management S.à r.l."

IV. The shareholders resolve to amend article 1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "PRIMATUM Fund Management S.à r.l." (the "Company") which will be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law"), by the law of 20th December 2002 on undertakings for collective investment, as amended (the "2002 Law"), as well as by these Articles."

V. The shareholders resolve to acknowledge the change of name of the Fund.

VI. The shareholders resolve to amend the first paragraph of article 2 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. First paragraph. Corporate object.** The corporate object of the Company is the management, within the meaning of article 91 of the 2002 Law, of PRIMATUM Specialized Investment Fund, a Luxembourg undertaking for collective investment (fonds commun de placement) organized under the form of a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) subject to the law of 13 February 2007 on specialized investment funds (the "Fund"). The Company may undertake any activities relating to the management, administration and marketing of the Fund. The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 14 of the 2002 Law."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Adriatic Islands Group d.d., une société à responsabilité limitée ayant une activité touristique et de services (dioni ko društvo za turizam i usluge) de droit croate, ayant son siège social à Savaska Cesta 106, 10000 Zagreb, Croatie, et enregistrée devant le Tribunal de commerce de Zagreb sous le numéro MBS 080577237,

Monsieur Kristóf Szalay-Bobrovniczky, Administrateur de Sociétés, né le 6 juin 1970 à Budapest, 12 (Hongrie), ayant son adresse professionnelle à Máramaros út 56., 1037 Budapest, Hongrie,

ici représentés par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations données le 18 mars 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varieront par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Adriatic Fund Management S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 20, Boulevard Emanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141268, constituée par acte du notaire soussigné en date du 12 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2296, en date du 19 septembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,00) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,00) chacune.

III. Les associés décident de changer le nom de la Société en "PRIMATUM Fund Management S.à r.l."

IV. Les associés décident de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "PRIMATUM Fund Management S.à r.l." (ci-après, la "Société") qui sera régie en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle qu'amendée (la "Loi de 2002"), et de ces Statuts."

V. Les associés décident de reconnaître le changement de nom du Fonds.

VI. Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Premier alinéa. Objet social.** L'objet social de la Société est la gestion, au sens de l'article 91 de la Loi de 2002, de PRIMATUM Specialized Investment Fund, un fonds commun de placement luxembourgeois organisé sous la forme de fonds d'investissement spécialisé régi par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (le "Fonds"). La Société peut effectuer toute activité relative à la gestion, l'administration et le marketing du Fonds. La Société peut effectuer toute activité nécessaire à l'accomplissement de son objet social dans les limites, toutefois, du chapitre 14 de la Loi de 2002."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 avril 2010. Relation: LAC/2010/14841. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010055982/114.

(100057295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

PMC Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4984 Sanem, Z.I. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 137.137.

L'an deux mil dix.

Le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jorge Daniel PINTO, né à Lisbonne (Portugal), le 13 septembre 1980, demeurant à L-4463 Soleuvre, 36 rue Prince Jean;

2. Monsieur Marco HOFFMANN, né à Esch/Alzette, le 29 août 1960, demeurant à L-8710 Boevange, 25 Cité Nock; ici représenté par Monsieur Jorge Daniel PINTO, prèdit; en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 mars 2010.

3. Madame Odile HILGER, née à Luxembourg, le 12 septembre 1934, demeurant à L-4444 Soleuvre, 39 rue de l'Electricité;

ici représentée par Monsieur Jorge Daniel PINTO, prèdit; en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 mars 2010.

Lesquelles deux prédites procurations après avoir été paraphées "ne varietur" resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant déclare, agissant comme prèdit, que les nommés sub. 1), 2) et 3) sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "PMC Constructions S.à.r.l.", avec siège social établi à L-7305 Steinsel, rue des Prés, Business Center;

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B137137;

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX de résidence à Luxembourg en date du 3 mars 2008, publiée au Mémorial C de 2008, page 44.392;

Lequel comparant s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution.

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-7305 Steinsel, rue des Prés, Business Center, à L-4984 Sanem, Z.I. Gadderscheier.

Deuxième et Dernière résolution.

Suite à la prédite résolution l'article 5, premier alinéa des statuts est à lire comme suit:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Sanem." Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de HUIT CENT VINGT EURO (820.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pinto, Hoffmann, Hilger, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 23 mars 2010. Relation: EAC/2010/3390. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 9 avril 2010.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2010057055/48.

(100057711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Winni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 25.394.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056264/10.

(100056954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Sunray Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 139.346.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056265/10.

(100056953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand ten, on the thirteenth of April.

Before Maitre Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy-holder of ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, being the General Partner of the Partnership limited by shares (société en commandite par actions) ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), R.C.S. Luxembourg section B number 116.814, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated by deed enacted on the 24th of May 2006, published in the Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations number 1189 of the 19th of June 2006, by virtue of the authority conferred on him by decisions of the General Partner, taken at its meetings of the 23rd of March 2010;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), amounts currently to EUR 1,238,671.96 (one million two hundred and thirty-eight thousand six hundred seventy-one Euro and ninety-six cents), divided into 899,100 (eight hundred and ninety-nine thousand one hundred) Class A Shares with a par value of EUR 1.24 (one Euro and twenty-four cents) each and 99,829 (ninety-nine thousand eight hundred and twenty-nine) Class B Shares with a par value of EUR 1.24 (one Euro and twenty-four cents) each, fully paid up.

II.- That on terms of article 5.4 of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 220.000.000,20 (two hundred twenty Million and twenty cents) consisting of both Class A and Class B shares with a par value of EUR 1,24 (one Euro and twenty-four cents) each and the General Partner has been authorized until June 19th, 2011 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5.3 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the General Partner, in its meeting of March 23rd, 2010 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5.4 of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR

22.32 (twenty-two Euro and thirty-two cents) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 1,238.671,96 (one million two hundred and thirty-eight thousand six hundred seventy-one Euro and ninety-six cents) to EUR 1,238,694.28 (one million two hundred thirty-eight thousand six hundred ninety-four Euro and twenty-eight cents) by the creation and issue of 18 (eighteen) new Class A shares of EUR 1,24 each to subscribe and pay up entirely in cash, together with a global share premium of EUR 44,977.68 (forty-four thousand nine hundred seventy-seven Euro and sixty-eight cents), to subscribe and pay up entirely in cash.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of Article 5.4 of the Articles of Incorporation, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new A shares by the subscribers detailed on the list here-annexed.

V.- That the 18 (eighteen) new Class A shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash, together with the above mentioned share premium, in a banking account of the company ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), by the subscribers, so that the global amount of EUR 45,000.- (forty-five thousand Euro) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 5.3 of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

"The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the SICAR is set at EUR 1,238,694.28 (one million two hundred thirty-eight thousand six hundred ninety-four Euro and twenty-eight cents) divided into 899.118 (eight hundred and ninety-nine thousand one hundred and eighteen) Class A Shares with a par value of EUR 1,24 (one Euro and twenty-four cents) each and 99.829 (ninety-nine thousand eight hundred and twenty-nine) Class B Shares with a par value of EUR 1,24 (one Euro and twenty-four cents) each, fully paid up."

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après "la mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, étant l'Associé Commandité de la Société en commandite par actions ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.814, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1189 du 19 juin 2006, en vertu d'un pouvoir conféré par décisions de l'Associé Commandité, prises en sa réunion du 23 mars 2010;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), prédésignée, s'élève actuellement à EUR 1.238.671,96 (un million deux cent trente-huit mille six cent soixante et onze euros et quatre-vingt-seize cents), divisé en 899.100 (huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un Euro et vingt-quatre cents) chacune et 99.829 (quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt-neuf) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un Euro et vingt-quatre cents) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 5.4 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 220.000.000,20 (deux cent vingt millions d'Euros et vingt cents), consistant en actions A et B de EUR 1,24 (un Euro et vingt-quatre cents), et l'Associé Commandité a été autorisé à décider, ce jusqu'à la date du 19 juin 2011, de procéder à la réalisation de cette

augmentation de capital, sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription, l'article 5.3 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que l'Associé Commandité, en sa réunion du 23 mars 2010 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5.4 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 22,32 (vingt-deux euros et trente-deux cents), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 1.238.671,96 (un million deux cent trente-huit mille six cent soixante et onze euros et quatre-vingt-seize cents) à EUR 1.238.694.28 (un million deux cent trente-huit mille six cent quatre-vingt-quatorze Euros et vingt-huit cents) par la création et l'émission de 18 (dix-huit) nouvelles actions A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un Euro et vingt-quatre cents) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire, ensemble avec une prime d'émission globale de EUR 44.977,68 (quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-sept euros et soixante-huit cents) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire.

IV.- Que l'Associé Commandité, autorisé par les dispositions de l'article 5.4 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions A par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

V.- Que les 18 (dix-huit) nouvelles actions A ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire avec la prime d'émission, mentionnée ci-dessus, par versements à un compte bancaire au nom de la société ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), prédésignée, de sorte que la somme totale de EUR 45.000 (quarante-cinq mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 5.3 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit (ci-après "le Capital Souscrit") de la SICAR est fixé à EUR 1.238.694.28 (un million deux cent trente-huit mille six cent quatre-vingt-quatorze Euros et vingt-huit cents), divisé en 899.118 (huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent dix-huit) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un Euro et vingt-quatre cents) chacune et 99.829 (quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt-neuf) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un Euro et vingt-quatre cents) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/15952. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010057061/131.

(100057853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Pulsatilla Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.773.

Le bilan au 31.12.2009 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056266/11.

(100056952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Izarus Investment B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège de direction effectif: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.923.

Le bilan au 31.12.2009 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056267/11.

(100056950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Actipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.471.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056286/10.

(100056894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Fendi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 76.233.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, LVMH ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 20 avril 2010.

Référence de publication: 2010056304/12.

(100057241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Eifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 82.472.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "EIFIN SA." R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 82472 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 juin 2001 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1184 du 18 décembre 2001.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 282 du 17 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Monsieur le Président expose ensuite:

I - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut

délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation du résultat pour la période s'achevant au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;
6. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit Italien.
7. Fixation du siège social à Milan, Italie.
8. Modification de la dénomination sociale en "EIFIN S.R.L.".
9. Démission de quatre administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
10. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
11. Refonte complète des statuts pour les adapter au droit Italien.
12. Nomination d'un administrateur unique;
13. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
14. Effet juridique relative aux résolutions prises.
15. Mandat à donner à Monsieur Mario SUATONI aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce Italien et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire en Italie afin de confirmer le transfert de siège en Italie et d'adapter les statuts de la société à la législation Italienne.
16. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Les Actionnaires constatent le résultat de l'exercice. En conséquence, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide à l'unanimité de reporter la perte de l'exercice clos au 31 décembre 2009, se chiffrant à treize mille trois cent cinquante-deux euros et quarante-cinq centimes (EUR 13.352,45) de la manière suivante:

Résultats reportés	(79.540,08) Euros
Résultat de l'exercice	(13.352,45) Euros
Résultat à reporter	(92.892,53) Euros

Troisième résolution

Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 25 mars 2010 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit Italien.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie à Milan. L'adresse exacte du siège social pourra être fixée lors de la première assemblée générale à tenir en Italie.

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "EIFIN S.R.L."

Huitième résolution

Il est pris acte de la démission de quatre administrateurs en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - Madame Andrea DANY, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - Madame Nicole THOMMES, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg,
 - Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation Italienne, auront désormais le teneur suivante:

STATUTO

"Norme di funzionamento"

Art. 1. È costituita una società a responsabilità limitata sotto la denominazione:
"EIFIN SRL".

Art. 2. Oggetto. La società ha per oggetto:

- l'acquisto, la vendita, la gestione, la l'affitto, la costruzione, la ristrutturazione, di immobili di qualsiasi genere e destinazione civili abitazioni, industriali e commerciali).
- Le prestazioni di servizi tecnico commerciali, di carattere non professionale, nel settore dell'edilizia e delle costruzioni (es. valutazione immobili, studi di fattibilità, ricerche di mercato).

Per il raggiungimento degli scopi sociali e, quindi con carattere meramente funzionale e perciò assolutamente in via non prevalente e senza rivolgersi al pubblico e, comunque nel rispetto delle leggi n. 1/1991, n. 197/1991 e del D. L.vo n. 385/93, la società potrà compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, finanziarie, sia mobiliari che immobiliari, utili o necessarie per il conseguimento dell'oggetto sociale, nonchè assumere interessenze e partecipazioni, anche azionarie, in altre società, ditte o enti inclusi i consorzi, sia italiani che esteri, aventi scopi analoghi o affini al proprio; nel rispetto dei suddetti limiti la società potrà, inoltre, contrarre prestiti e mutui di qualsiasi importo presso Banche, Istituti di Credito pubblici e privati e prestare fidejussioni, avalli, ipoteche ed altre garanzie in genere, anche a favore di terzi

La società, per le attività che rientrano nell'oggetto sociale, potrà in generale chiedere di beneficiare di tutte le agevolazioni finanziarie e fiscali, nonchè di tutte le provvidenze e priorità riservate dalle normative vigenti nazionali e comunitarie.

Art. 3. Sede. La società ha sede in Milano. L'organo amministrativo potrà istituire sedi secondarie e filiali e trasferire la sede legale.

Art. 4. Durata. La durata della società è stabilita sino al 31 dicembre 2050 e potrà essere prorogata nelle forme di legge.

Art. 5. Capitale. Il capitale sociale è di Euro 31.000

diviso in quote di partecipazione ai sensi di legge; ciascun socio ha un diritto di voto proporzionale alla propria quota.

La decisione dell'aumento di capitale dovrà essere deliberata da una assemblea composta da almeno il 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale.

In caso di aumento di capitale è consentito, con i limiti e le modalità previste dall'art. 2481 bis C.C. offrire a terzi la sottoscrizione delle nuove partecipazioni; in tal caso i soci dissenzienti hanno diritto di recesso secondo le modalità di cui all'art. 8 delle presenti norme di funzionamento.

Nel caso di riduzione per perdite che incidono sul capitale sociale per oltre un terzo, può essere omesso il deposito presso la sede sociale della documentazione prevista dall'articolo 2482-bis, comma secondo, c.c., in previsione dell'assemblea ivi indicata.

La società potrà deliberare di acquisire finanziamenti, anche onerosi dai soci; si applica in tal caso l'art. 2467 C.C. ed è espressamente esclusa, in ogni caso, la raccolta di risparmio tra il pubblico e la sollecitazione pubblica.

Art. 6. Domicilio. Il domicilio dei soci, degli amministratori, dei sindaci e del revisore per i rapporti con la società è quello che risulta dai libri sociali ed è cura degli interessati provvedere all'aggiornamento degli stessi.

Ai fini dell'agevole applicazione delle norme sulle informazioni e sulle consultazioni il domicilio anagrafico può essere integrato con l'indicazione di un indirizzo telefonico per le comunicazioni via fax e telematico per le comunicazioni E-mail.

La società, istituisce e adotta, avvalendosi della facoltà riconosciuta dall'art. 2218 cod.civ., il "Libro Soci" e subordina all'iscrizione nel libro medesimo l'esercizio dei diritti sociali, derogando parzialmente ai novellati articoli 2470 comma 1° cod. civ. (effetti della cessione nei confronti della società) e 2479 bis comma 1° cod. civ. (convocazione dell'assemblea, che avverrà secondo quanto previsto al successivo articolo 10).

Il libro istituito sarà sottoposto alle vidimazioni di cui all'art. 2215 comma 1° c.c. e tenuto a cura e sotto la responsabilità dell'organo amministrativo della società che provvederà al suo costante aggiornamento.

Pertanto, a condizione che siano rispettati i vincoli e le limitazioni statutarie, i trasferimenti delle partecipazioni ed i vincoli su di esse, avranno effetto nei confronti della società:

- per quanto riguarda quelli derivanti da atti tra vivi, dal momento dell'iscrizione nel Libro Soci su richiesta anche di uno degli aventi diritto, verso esibizione del titolo da cui risultino il trasferimento o la nascita di un diverso diritto e l'avvenuto deposito presso il competente ufficio del registro delle imprese;

- per quanto riguarda quelli a causa di morte, dal momento dell'iscrizione nel Libro Soci, su richiesta dell'erede o del legatario, previo deposito presso il competente ufficio del registro delle imprese, su presentazione alla società della documentazione richiesta per l'annotazione nel libro stesso dei corrispondenti trasferimenti in materia di società per azioni (art. 7 del R.D. 20 marzo 1942 n. 239).

In tale libro saranno indicati per ogni socio, rappresentante comune e titolare di diritti sulle partecipazioni: il nome, cognome, luogo e data di nascita, domicilio, denominazione o ragione sociale, sede, indirizzo, codice fiscale, e, se posseduti, numero di telefono, di fax, indirizzo di posta elettronica, nonché le partecipazioni sociali di cui sono titolari, i diritti sulle partecipazioni medesime, i trasferimenti ed i vincoli ad esse relativi e i versamenti eseguiti.

I soci, i rappresentanti comuni ed i titolari di diritti sulle partecipazioni sono obbligati a fornire i dati occorrenti per la tenuta e l'aggiornamento costante del libro.

Per quanto innanzi, la società è autorizzata ad effettuare le comunicazioni ai soci, ai loro rappresentanti comuni ed ai titolari di diritti sulle partecipazioni, comprese quelle per la convocazione delle assemblee, in base alle risultanze del Libro Soci.

Nel caso di modifiche nella titolarità delle partecipazioni o di nascita di diritti diversi, i diritti sociali di competenza potranno essere esercitati dal subentrante solo se dalla documentazione depositata risulti:

- 1) che sia stata rispettata la procedura per l'esercizio della prelazione statutaria eventualmente spettante agli altri soci, senza che il diritto sia stato validamente esercitato o vi sia rinuncia scritta alla stessa;
- 2) che, in presenza di limiti imposti dallo statuto sociale al trasferimento od alla apposizione di vincoli, siano state soddisfatte le condizioni previste dallo statuto medesimo;
- 3) che non sussistano, per qualsiasi causa, divieti di trasferimento, generali o specifici, della partecipazione sociale.

Il socio che trasferisca in tutto od in parte la propria quota di partecipazione sociale o che la sottoponga a vincoli senza l'osservanza dei patti sociali e senza provvedere, dopo il deposito presso l'ufficio del registro delle imprese, a consegnare l'intera documentazione legale dell'operazione alla società risponde dei danni verso la società e verso gli altri soci.

Art. 7. Trasferimento delle partecipazioni. In caso di decesso di un socio le relative quote seguiranno la normativa successoria.

Il socio che intenda vendere o donare a persona diversa dagli altri soci tutta o parte della propria partecipazione o i relativi diritti di opzione in caso di aumento di capitale, deve darne informazione per iscritto o comunque con mezzo che consenta di avere prova della ricezione, agli altri soci ed all'organo amministrativo, indicando i termini e le modalità della cessione (nel caso di trasferimento a titolo gratuito indicando il valore della quota o dei diritti).

L'organo amministrativo verificherà l'efficacia dell'informazione agli altri soci e in caso di difetto integrerà la comunicazione.

Entro 30 (trenta) giorni dal ricevimento della comunicazione il socio o i soci che intendono esercitare la prelazione loro spettante alle condizioni indicate devono darne comunicazione all'organo amministrativo ed all'alienante per iscritto e con un mezzo che consenta di avere prova della ricezione; in caso di pluralità di interessati ciascun socio potrà esercitare la prelazione in misura proporzionale alla propria partecipazione. In caso uno od alcuni soci non intendano esercitare la prelazione loro spettante il relativo diritto sarà proporzionalmente aggiunto ai soci interessati all'acquisto che potranno formulare l'intenzione di rilevare anche la quota aggiuntiva nei 15 (quindici) giorni successivi.

Decorso il termine di 30 (trenta) giorni, oltre all'eventuale proroga di cui al paragrafo precedente, dalla comunicazione della intenzione di vendita senza che sia stata manifestata la volontà di esercitare la prelazione ovvero questa non copra l'intera quota posta in vendita il socio potrà procedere alla vendita nei termini ed alle condizioni inizialmente comunicate.

Le norme sopra indicate si applicano anche al caso di vendita o trasferimento a titolo gratuito della nuda proprietà della partecipazione ed in caso di costituzione di diritti reali parziali come usufrutto o pegno su di questa.

Nel caso i soci interessati alla prelazione dichiarino per iscritto di volersi avvalere di tale diritto ma di ritenere eccessivo il prezzo richiesto o il valore indicato questo sarà stabilito, con effetto obbligatorio per le parti dall'arbitro previsto all'art. 18.

In questo caso la cessione dovrà avvenire alle modalità tutte fissate dall'arbitro stesso. Il trasferimento delle partecipazioni ha effetto nei confronti della società solo dopo la pubblicità presso il Registro delle Imprese e l'iscrizione a libro soci.

Art. 8. Recesso. Il recesso del socio è possibile solo nei casi previsti dall'art. 2473 c.1 C.C. e negli altri eventuali casi inderogabili di legge e deve essere esercitato per l'intera quota.

Il socio che intenda esercitare tale diritto deve darne comunicazione per iscritto all'organo amministrativo e, se nominato, anche all'organo di controllo, con modalità tali da poter avere la prova della ricezione, indicando i fatti che danno luogo al preteso diritto di recesso.

La comunicazione di recesso è inefficace se i fatti indicati sono venuti a conoscenza del socio recedente, ovvero se ne è stata la trascrizione nel registro delle imprese, oltre sessanta giorni prima dell'invio della stessa.

La liquidazione della partecipazione del socio recedente sarà effettuata secondo le modalità e con i termini di cui all'art. 2473, c.3 e 4 C.C. Nel caso di acquisto della quota del recedente da parte di un terzo concordemente scelto non si applicano le disposizioni di cui all'art.7.

Art. 9. Decisioni dei soci. Le decisioni dei soci sono assunte a norma dell'art. 2479 C.C. e possono riguardare sia la conduzione generale ovvero singoli affari della società, se i relativi argomenti sono sottoposti alla loro attenzione da almeno un amministratore o da soci che rappresentino almeno un terzo del capitale.

Sono in ogni caso di competenza dei soci le decisioni in merito alla nomina, sostituzione e revoca degli amministratori e dei componenti l'organo di controllo, l'esame e l'approvazione del bilancio annuale e la distribuzione degli utili.

Hanno diritto di voto tutti i soci che risultino iscritti nel libro dei soci al momento di inizio della consultazione per l'espressione della decisione e ciascun socio esprime un voto proporzionale alla propria partecipazione.

Salvo i casi di obbligatoria deliberazione assembleare di cui al successivo art. 10 i soci assumono le proprie deliberazioni mediante consultazione scritta o acquisizione del consenso espresso per iscritto.

Tale procedura prevede la predisposizione di esauriente informazione sugli argomenti oggetto della consultazione a cura dell'organo amministrativo da inviare a tutti i soci, e per conoscenza ai componenti l'organo di controllo se nominati, nei modi ritenuti più consoni, purchè in grado di fornire la prova della ricezione, e la formulazione di una proposta identica nei contenuti per tutti i soci che viene sottoscritta collettivamente per accettazione espressa o ripetuta nel testo in singoli atti di accettazione individuale.

Il procedimento deve concludersi entro 20 (venti) giorni dall'inizio della consultazione e si intende assunto con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno il 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale. Se nel termine di venti giorni non si consegue il consenso la procedura può essere iniziata nuovamente sullo stesso argomento solo dopo un mese.

Come per la rappresentanza in assemblea anche in sede di consultazione il socio può farsi rappresentare da terzi, anche non soci esclusi amministratori e membri dell'organo di controllo, purchè con delega rilasciata per iscritto.

I documenti comprovanti la decisione dei soci sono conservati nella società a cura degli amministratori e la decisione sarà trascritta senza indugio nell'apposito libro.

Copia del riassunto della decisione sarà trasmessa a cura degli amministratori a tutti i soci.

In caso di nomina del consiglio di amministrazione gli adempimenti di cui sopra potranno essere eseguiti dal segretario del consiglio.

Art. 10. Assemblea dei soci. Le decisioni dei soci devono essere assunte in forma assembleare in tutti i casi di proposta di modifica delle norme di funzionamento, di mutamento sostanziale dei diritti dei soci o dell'oggetto sociale ovvero quando tale forma è richiesta da uno o più amministratori o da tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale.

L'assemblea è convocata con avviso contenente l'informazione sugli argomenti da trattare da inviare al domicilio dei soci, come identificato all'art. 6 delle norme di funzionamento, con un mezzo che consenta di fornire la prova della ricezione, almeno cinque giorni prima della data prevista per l'adunanza; l'avviso deve contenere l'indicazione degli argomenti da trattare, del luogo e dell'ora dell'adunanza e tutte le altre indicazioni necessarie per l'espressione di un voto informato. L'avviso è inviato per conoscenza anche ai componenti l'organo di controllo se nominato.

Ogni socio può farsi rappresentare anche da non socio mediante delega scritta che viene conservata negli atti della società; la delega non può essere rilasciata a esponenti dell'organo di controllo se nominato ed agli altri soggetti vietati dalla legge.

L'assemblea si riunisce ovunque, anche fuori della sede sociale purchè in Italia o nell'Unione Europea ed è validamente costituita con la presenza, anche per delega, di almeno il 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale; l'assemblea delibera con il voto favorevole di almeno il 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale

L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione che con il consenso dei presenti designa il proprio segretario che può essere lo stesso segretario del consiglio di amministrazione; nei casi di legge la funzione di segretario è svolta da un notaio.

Il presidente dirige i lavori assembleari, verifica le deleghe e le identità degli intervenuti, propone le votazioni e proclama i risultati. L'assemblea dei soci può svolgersi anche in forma di collegamento audiovisivo tra luoghi diversi, purchè di questa circostanza sia data informazione nell'avviso di convocazione, con l'indicazione dei luoghi collegati, e purchè sia consentito al presidente di controllare la presenza e la volontà dei soci e l'espressione di voto.

L'assemblea tenuta in forma di video conferenza si intende riunita nel luogo ove sono contemporaneamente presenti il presidente ed il segretario. Sono comunque valide le assemblee anche se non formalmente convocate in cui sia presente o rappresentato l'intero capitale sociale e siano presenti o informati della riunione gli amministratori ed i sindaci (o il revisore) se nominati - dell'avvenuta informazione dovrà essere rilasciata apposita conferma per iscritto da parte degli assenti - e nessuno si opponga alla trattazione degli argomenti proposti.

Art. 11. Amministrazione. La società è amministrata da un Amministratore Unico o da un Consiglio di Amministrazione composto da due a nove membri.

La scelta sulla forma di amministrazione compete alla decisione dei soci assunta ai sensi dell'art. 9 delle norme di funzionamento in sede di nomina; in caso di opzione per il Consiglio di Amministrazione la decisione deve stabilire anche il numero dei consiglieri. Gli amministratori possono anche non essere soci della società e durano in carica sino a revoca o dimissioni, salvo che la decisione di nomina abbia stabilito una durata specifica per il mandato, e sono rieleggibili. Nel caso di nomina di un consiglio di amministrazione se nel corso dell'esercizio viene meno uno o più degli amministratori quelli in carica provvedono alla sostituzione e gli amministratori così nominati restano in carica sino alla conferma con decisione dei soci; il venir meno della maggioranza dei consiglieri comporta la decadenza dell'intero consiglio ed i soci devono essere convocati per provvedere senza indugio alle nuove nomine.

Gli amministratori hanno diritto al compenso fisso o variabile stabilito dalla decisione di nomina ed al rimborso delle spese sostenute per l'esecuzione dell'incarico.

Art. 12. Amministratore unico. L'amministratore unico ha la legale rappresentanza della società e può nominare, nell'ambito dei propri poteri, institori e procuratori a cui attribuire la rappresentanza in rapporto all'attività esercitata.

L'amministratore unico è investito di tutti i poteri necessari per lo svolgimento dell'attività che costituisce l'oggetto sociale senza eccezioni.

L'attività dell'amministratore unico dovrà trovare registrazione nell'apposito libro di cui all'art.2478 n.3 C.C.

Art. 13. Consiglio di Amministrazione. Qualora non vi abbiano provveduto i soci in sede di nomina il consiglio d'amministrazione nella sua prima seduta elegge il presidente.

Il presidente regola e dirige i lavori del consiglio ed ha la rappresentanza della società.

Il consiglio di amministrazione è dotato di tutti i poteri di amministrazione necessari per la realizzazione dello scopo sociale, esclusi solamente quelli che la legge riserva alla decisione dei soci, ed esercita tali poteri attribuendo ad uno o più dei suoi membri apposita delega ad operare, precisandone i contenuti ed i limiti; anche in caso di nomina degli amministratori delegati tutti i consiglieri hanno la rappresentanza della società ai sensi dell'art. 2475bis del Codice Civile.

Non possono essere delegate le decisioni e gli atti richiamati all'ultimo comma dell'art. 2475 C.C.

In caso di nomina di amministratori delegati il consiglio, con decisione assunta ai sensi del presente articolo con l'astensione dell'interessato e sentito, se nominato, il collegio sindacale con parere non vincolante, può attribuire agli stessi individualmente o collegialmente un maggior compenso annuo ai sensi dell'art. 2389 C.C.

Il consiglio di amministrazione assume le proprie decisioni a seguito di riunioni convocate dal presidente, anche a seguito della richiesta di almeno due amministratori, o di uno solo in caso di Consiglio composto da due soli membri, presso la sede sociale od altrove purchè in Italia o nell'Unione Europea, ovvero mediante espressione di consenso scritto o consultazione formulata per iscritto, secondo le procedure indicate all'art.9 e con il vincolo di concludere entro 5 (cinque) giorni dalla trasmissione della proposta la consultazione stessa.

La convocazione può avvenire con qualunque mezzo in grado di garantire la prova della ricezione e deve essere effettuata al più tardi, in caso di urgenza, almeno due giorni prima della data prevista per la riunione.

Le riunioni potranno avvenire anche in forma di audio - video conferenza con la garanzia, da accertarsi a cura del presidente, della informazione di tutti i partecipanti e la possibilità di intervento nella discussione. In tal caso la riunione si intende tenuta nella sede in cui sono contemporaneamente presenti il presidente ed il segretario.

Le decisioni si intendono assunte con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica.

Alle riunioni del consiglio, ovvero al procedimento di assunzione delle decisioni assistono i sindaci e/o il revisore senza diritto di voto.

La verbalizzazione della riunione deve essere trascritta senza indugio nell'apposito libro ed i documenti relativi vengono conservati a cura della società.

Art. 14. Titoli di debito. La società può emettere titoli di debito.

L'emissione dei titoli di debito è deliberata dall'assemblea dei soci con le maggioranze previste per la modifica del presente atto costitutivo.

La società può emettere titoli di debito nei limiti di legge.

I titoli emessi ai sensi del presente articolo possono essere sottoscritti soltanto da investitori professionali soggetti a vigilanza prudenziale a norma delle leggi speciali. In caso di successiva circolazione, chi li trasferisce risponde della solvenza della società nei confronti degli investitori che non siano investitori professionali o soci della società.

La delibera di emissione dei titoli deve prevedere le condizioni del prestito e le modalità del rimborso e deve essere iscritta a cura degli amministratori presso il registro delle imprese. Può altresì prevedere che, previo consenso della maggioranza dei possessori dei titoli, la società possa modificare tali condizioni e modalità.

Art. 15. Organo di controllo. Nei casi di legge o quando venga ritenuto necessario ed opportuno dai soci con decisione espressa ai sensi dell'art. 9 la società nomina il collegio sindacale ovvero il revisore contabile.

Il collegio sindacale è composto di tre sindaci effettivi e due supplenti che restano in carica per tre esercizi e sono nominati e funzionanti secondo le norme previste per le società per azioni che non fanno ricorso al mercato dei capitali; pertanto al collegio sindacale spettano anche le attribuzioni in ordine al controllo contabile.

L'atto di nomina deve prevedere il presidente del collegio, la remunerazione annuale ed eventuali specifiche attribuzioni dei sindaci.

Il collegio sindacale terrà le proprie riunioni di controllo almeno ogni novanta giorni, anche per audio - video conferenza secondo le modalità precedentemente stabilite.

Al di fuori dei casi di nomina obbligatoria di un collegio sindacale di cui all'art. 2477 C.C. secondo e terzo comma, la società può nominare in alternativa un revisore contabile.

Il revisore deve essere iscritto all'apposito registro dei Revisori Contabili tenuto dal Ministero di Giustizia, deve verificare la regolarità delle scritture, la corrispondenza delle poste di bilancio con la contabilità, l'adeguatezza del sistema contabile alle dimensioni ed alla attività della società.

La decisione di nomina deve precisare la durata della carica, la remunerazione del revisore ed eventuali specifiche attribuzioni allo stesso affidate.

Il collegio sindacale o il revisore devono essere invitati a tutte le riunioni dei soci o degli amministratori ed hanno ogni potere di ispezione e controllo.

Il revisore deve presentare un'apposita relazione contabile in allegato al bilancio annuale ed a eventuali operazioni straordinarie.

È fatta salva in ogni caso la facoltà di consultazione, controllo individuale ed ispezione del socio di cui all'art. 2476 c.2 del Codice Civile.

Art. 16. Bilancio. Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno.

Il bilancio annuale viene redatto secondo le norme di cui all'art. 2478 bis del Codice Civile e ricorrendo le condizioni di legge sarà formulato in forma abbreviata ai sensi del richiamato art. 2435bis C.C.

Il bilancio viene presentato ai soci nel termine di centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale; tale termine potrà essere ampliato a centottanta giorni ai sensi dell'art. 2364 C.C. solo in caso di società tenuta al bilancio consolidato o di particolari esigenze legate alla struttura ed all'oggetto della società.

Salvo diversa decisione dei soci gli utili netti di bilancio, dopo l'accantonamento di almeno il 5% (cinque per cento) a riserva legale sino a che questa non abbia raggiunto il 20% (venti per cento) del capitale sociale, come previsto dall'art. 2430 C.C. saranno distribuiti in misura proporzionale alle quote di partecipazione.

Art. 17. Liquidazione. Verificandosi una delle clausole obbligatoriamente previste per la liquidazione della società come richiamate all'art. 2484 C.C. l'organo amministrativo procede entro trenta giorni all'esecuzione degli adempimenti di legge e convoca l'assemblea dei soci ai sensi dell'art. 10 delle norme di funzionamento per la nomina di un liquidatore a cui saranno attribuiti tutti i poteri necessari per compiere la liquidazione, compreso espressamente quello di attribuire ai soci crediti fiscali di futuro incasso in conto della liquidazione della quota.

L'assemblea stabilirà anche la remunerazione del liquidatore.

Durante la liquidazione rimane invariata la funzione degli organi di controllo se nominati; l'assemblea di nomina del liquidatore può designare un revisore contabile se la società nel periodo ordinario non aveva organo di controllo; in tal caso al revisore si applica l'art. 15 delle norme di funzionamento.

Art. 18. Clausola compromissoria. Tutte le controversie insorgenti tra i soci ovvero tra i soci e la società che abbiano ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale - e nelle quali la legge non preveda l'intervento obbligatorio del

pubblico ministero e che siano comunque compromettibili ai sensi di legge saranno devolute ad un arbitro unico nominato dal Presidente della Camera di Commercio competente per territorio in ragione della sede sociale, che dovrà provvedere alla nomina entro 30 (trenta) giorni dalla richiesta fatta dalla parte più diligente. Nel caso in cui il soggetto designato non vi provveda nel termine previsto, la nomina sarà richiesta dalla parte più diligente, al Presidente del Tribunale del luogo in cui ha sede la società.

L'arbitro formerà la propria decisione secondo diritto in via rituale, osservando, ai fini della propria competenza e del procedimento, le norme del codice di procedura civile e delle leggi speciali in materia."

Onzième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires la personne suivante est nommée en qualité d'administrateur unique de la Société:

- Monsieur Mario SUATONI, né le 8 septembre 1968 à Turin, Italie et résident à Monza, Via A. Manzoni n° 9, Italie, code fiscal n° STNMRA68P08L219Y,

lequel mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2010.

Douzième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce Italien;

- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.

- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité Italienne.

Effet juridique

Les résolutions prises aux points 1 à 12 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

Treizième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Mario SUATONI, préqualifié aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2010. LAC/2010/14008. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

M. SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010057059/393.

(100057712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

IbexCorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.924.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 21 avril 2010 que:

- Le siège de la société a été transféré du 1, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat;

- Madame Sonia Catarina Tavares Da Cunha et Madame Filomena Fernandes Tavares ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat;

- Monsieur Alberto Morandini, né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg) et demeurant professionnellement 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et Madame Ann Van Wauwe, née le 12 septembre 1967 à Varese (Italie) et demeurant 5, rue Renert, L-6944 Niederanven sont nommés en remplacement des administrateurs démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans;

- Monsieur Alfonso Fernando Teixeira Pinto, né le 15 février 1958 à Medroes s Marta Penaguiao (Portugal) et demeurant 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg a été nommé administrateur-délégué de la société avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010056373/21.

(100056927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

W.T.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.520.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W.T.M. S.A.

Alexis DE BERNARDI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010056337/12.

(100057407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Hairydog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.412.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAIRYDOG S.A.

DONATI Régis / ROSSI Jacopo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010056338/12.

(100057406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

SMSD Linéa Uomo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 118, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 43.643.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056360/10.

(100057403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

BPVN Enhanced Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.607.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 13 avril 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Gianfranco Barp, Laurent Roques, Maurizio Cengarle et Nando Porfini en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,
2. d'élire Monsieur Nicola Iardella en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3. de réélire Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour BPVN ENHANCED FUND

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Valérie GLANE / Martine VERMEERSCH

Attaché principal / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010056629/20.

(100056910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Arno Glass, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010056362/13.

(100057526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Financial Holding Hebeto, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A.

C. FRANCOIS / F.-M. LANNERS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010056363/12.

(100057531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

HBI Paderborn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.677.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarreton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Paderborn S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122677 and having a share capital of eighty-eight thousand fifty euro (EUR 88,050) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of five million nine hundred and ten thousand nine hundred euro (EUR 5,910,900) in order to bring the share capital from its current amount of eighty-eight thousand fifty euro (EUR 88,050), represented by one thousand seven hundred and sixty-one (1,761) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to five million nine hundred and ninety-eight thousand nine hundred and fifty euro (EUR 5,998,950) by way of issuance of one hundred eighteen thousand two hundred and eighteen (118,218) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five million nine hundred and ten thousand nine hundred euro (EUR 5,910,900) in order to bring the share capital from its current amount of eighty-eight thousand and fifty euro (EUR 88,050), represented by one thousand seven hundred and sixty-one (1,761) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to five million nine hundred and ninety-eight thousand nine hundred and fifty euro (EUR 5,998,950) by way of issuance of one hundred and eighteen thousand two hundred and eighteen (118,218) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of five million nine hundred and ten thousand nine hundred euro (EUR 5,910,900) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of five million nine hundred and ten thousand nine hundred and ten euro fourteen cents (EUR 5,910,910.14) is to be allocated as follows:

(i) an amount of five million nine hundred and ten thousand nine hundred euro (EUR 5,910,900) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of ten euro fourteen cents (EUR 10.14) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of five million nine hundred and ten thousand nine hundred and ten euro fourteen cents (EUR 5,910,910.14) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at five million nine hundred and ninety-eight thousand nine hundred and fifty euro (EUR 5,998,950) represented by one hundred and nineteen thousand nine hundred and seventy-nine (119,979) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". "

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

55033

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand eight hundred euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Audrey Jarreton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Paderborn S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122677 et dont le capital social s'élève à quatre-vingt-huit mille cinquante euros (EUR 88.050) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq million neuf cent dix mille neuf cents euros (EUR 5.910.900) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-huit mille cinquante euros (EUR 88.050), représenté par mille sept cent soixante et une (1.761) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à cinq million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 5.998.950) par l'émission de cent dix-huit mille deux cent dix-huit (118.218) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de cinq million neuf cent dix mille neuf cents euros (EUR 5.910.900) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-huit mille cinquante euros (EUR 88.050), représenté par mille sept cent soixante et une (1.761) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à cinq million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 5.998.950) par l'émission de cent dix-huit mille deux cent dix-huit (118.218) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription et libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq million neuf cent dix mille neuf cents euros (EUR 5.910.900) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de cinq million neuf cent dix mille neuf cent dix euros quatorze cents (EUR 5.910.910,14) est à affecter comme suit:

(i) un montant de cinq million neuf cent dix mille neuf cents euros (EUR 5.910.900) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de dix euros quatorze cents (EUR 10,14) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de cinq million neuf cent dix mille neuf cent dix euros quatorze cents (EUR 5.910.910,14) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cinq million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 5.998.950), représenté par cent dix-neuf mille neuf cent soixante-dix-neuf (119.979) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HB1 S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1280. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010057002/173.

(100057949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Galerie Commerciale de Kirchberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 50.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG

Signatures

Référence de publication: 2010056364/11.

(100057534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Norman In Progress S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.540.

Nous, FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., domiciliataire de la société NORMAN IN PROGRESS S.A., inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B 69.540, confirmons que le siège social de ladite société au 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé à compter du 16 avril 2010 et que par conséquent la convention de domiciliation conclue entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. et NORMAN IN PROGRESS S.A. est résiliée d'office à cette date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

15, bd Roosevelt - B.P. 814

L-2018 Luxembourg

Claude FABER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010056379/18.

(100057115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pur Metal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 3, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 115.155.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056365/10.

(100056884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pur Metal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 3, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 115.155.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056366/10.

(100056886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 37.799.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010056367/12.

(100057044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Altwies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5521 Remich, 1, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 92.470.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2010 que:

Les mandats des Administrateurs, à savoir:

- Madame Marguerite NESSER-ALTWIES, administrateur de société demeurant 78, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- Monsieur Georges NESSER, administrateur de sociétés, demeurant 5, rue Dicks, L-5501 Remich;
- Monsieur Marc NESSER, administrateur de sociétés, demeurant 8, rue des Eglantiers, L-1457 Luxembourg

sont renouvelés pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2015.

Est nommé Commissaire aux comptes, en remplacement de BDO Compagnie Fiduciaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Armand NESSER, demeurant 78, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BDO Tax & Accounting

Signature

Référence de publication: 2010056667/22.

(100057283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

HBI Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.158.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarretton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Leipzig S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115158 and having a share capital of thirty-eight thousand eight hundred euro (EUR 38,800) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred and eighteen thousand four hundred euro (EUR 1,918,400) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-eight thousand eight hundred euro (EUR 38,800), represented by seven hundred and seventy-six (776) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to one million nine hundred and fifty-seven thousand two hundred euro (EUR 1,957,200) by way of issuance of thirty-eight thousand three hundred and sixty-eight (38,368) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability

company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred and eighteen thousand four hundred euro (EUR 1,918,400) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-eight thousand eight hundred euro (EUR 38,800), represented by seven hundred and seventy-six (776) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to one million nine hundred and fifty-seven thousand two hundred euro (EUR 1,957,200) by way of issuance of thirty-eight thousand three hundred and sixty-eight (38,368) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of one million nine hundred and eighteen thousand four hundred euro (EUR 1,918,400) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of one million nine hundred and eighteen thousand four hundred and five euro and sixty-nine cents (EUR 1,918,405.69) is to be allocated as follows:

(i) an amount of one million nine hundred and eighteen thousand four hundred euro (EUR 1,918,400) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of five euro and sixty-nine cents (EUR 5.69) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of one million nine hundred and eighteen thousand four hundred and five euro and sixty-nine cents (EUR 1,918,405.69) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at one million nine hundred and fifty-seven thousand two hundred euro (EUR 1,957,200) represented by thirty-nine thousand one hundred and forty-four (39,144) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand seven hundred and fifty euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique)

ici représentée par Me Audrey Jarreton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Leipzig S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113158 et dont le capital social s'élève à trente-huit mille huit cent euros (EUR 38.800) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société de un million neuf cent dix-huit mille quatre cents euros (EUR 1.918.400) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-huit mille huit cents euros (EUR 38.800), représenté par sept cent soixante-seize (776) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à un million neuf cent cinquante sept mille deux cents euros (EUR 1.957.200) par l'émission de trente-huit mille trois cent soixante-huit (38.368) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.134 et dont le capital social s'élève à EUR 771450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de un million neuf cent dix-huit mille quatre cents euros (EUR 1.918.400) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-huit mille huit cents euros (EUR 38.800), représenté par sept cent soixante-seize (776) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à un million neuf cent cinquante sept mille deux cents euros (EUR 1.957.200) par l'émission de trente-huit mille trois cent soixante-huit (38.368) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million neuf cent dix-huit mille quatre cents euros (EUR 1.918.400) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de un million neuf cent dix-huit mille quatre cent cinq euros et soixante-neuf cents (EUR 1.918.405,69) est à affecter comme suit:

(i) un montant de un million neuf cent dix-huit mille quatre cents euros (EUR 1.918.400) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de cinq euros et soixante-neuf cents (EUR 5,69) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de un million neuf cent dix-huit mille quatre cent cinq euros and soixante-neuf cents (EUR 1.918.405,69) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à un million neuf cent cinquante-sept mille deux cents euros (EUR 1.957.200), représenté par trente-neuf mille cent quarante-quatre (39.144) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original,

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1266. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010056999/172.

(100057539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Luxgala S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.677.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2010056368/11.

(100057191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Luxgala Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.476.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni
Gérant

Référence de publication: 2010056369/11.

(100057209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

J.Chahine Advisory, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.920.

Les comptes annuels au 30.09.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056370/10.

(100057343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Eurofins LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.155.

Extrait de la résolution de l'Associé unique tenue le 26 février 2010

Après délibération, l'associé unique accepte la démission de ses fonctions de gérant et de Président du Conseil de Gérance de Monsieur Grégory Centurione, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Après délibération, l'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant et de Président du Conseil de Gérance Monsieur Florian Heupel, demeurant professionnellement au 44, Rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, pour une durée illimitée, à partir du 1^{er} mars 2010, en remplacement de Monsieur Grégory Centurione, démissionnaire.

Après délibération, l'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant:

- Monsieur Matthias Born, demeurant professionnellement au 455 Chaussée de Malines, 1950 Kraainem, Belgique, pour une durée illimitée, à partir du 1^{er} mars 2010;

- Monsieur Bernhard Magin, demeurant professionnellement au 455 Chaussée de Malines, 1950 Kraainem, Belgique, pour une durée illimitée, à partir du 1^{er} mars 2010.

Un pouvoir de signature conjointe obligatoire avec un autre gérant est accordé à tous ces nouveaux gérants.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010056672/22.

(100056855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Melician S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.554.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 mars 2010

Décision

Le siège social est transféré du 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056371/12.

(100057265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Financière JPM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 150.290.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 15 avril 2010

Résolutions

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Rodrigo DE FREITAS-BRANCO au poste d'administrateur et administrateur délégué

2. L'assemblée décide de nommer en remplacement avec effet immédiat Monsieur Bernard OUAZAN demeurant 26, rue du Commandant Louis Bouchet, F-93700 Drancy (France) ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

3. Le siège social est transféré du 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056372/16.

(100057211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Quality Publishing International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 79.410.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of April.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The company governed by the laws of British Virgin Islands "TARIOS WORLDWIDE CORP.", established and having its registered office in Tortola, Road Town, Wickham's Cay I, De Castro Street 24, (BVI), inscribed in the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under the number 101342,

duly represented by virtue of a general proxy by Mr. Thierry HELLERS, chartered accountant, residing professionally in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company "Quality Publishing International S.A.", established and having its registered office in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 79410, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on the 8th of December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 506 of the 5th of July 2001.

2) That the corporate capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by thirty-one (31) shares of a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each, fully paid up.

3) That the appearing party is the sole owner of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder") at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, who has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of debtors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the liquidator presents his liquidation report and the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints the public limited company "G.T. Fiduciaires S.A.", established and having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 121820, as auditor to the liquidation and asks her to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the Sole Shareholder accepts the findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to the said auditor in relation to the verifications carried out as of the date hereof.

The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

The Sole Shareholder confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the directors, the auditor and the liquidator of the Company.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze avril.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

La société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques "TARIOS WORLDWIDE CORP.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickham's Cay I, De Castro Street 24, (Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 101342,

dûment représentée en vertu d'une procuration générale par Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "Quality Publishing International S.A.", établie et ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79410, (la "Société"), a été constituée suivant acte par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 506 du 5 juillet 2001.

2) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

3) Que la partie comparante est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, lequel aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que le liquidateur présente le rapport de liquidation et l'Actionnaire Unique déclare reprendre tout l'actif de la Société et s'engager à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme la société anonyme "G.T. Fiduciaires S.A.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121820, comme commissaire à la liquidation et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière audit commissaire pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

L'Actionnaire Unique constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur de la Société.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2010. Relation GRE/2010/1372. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010057053/134.

(100058170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

New Financial Business S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.075.

La société Fiduciaire de Trèves S.C. a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société:

NEW FINANCIAL BUSINESS S.A.

74, rue de Merl

L-2146 Luxembourg

RCS Luxembourg B 96075

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.
FIDUCIAIRE DE TREVES SC
Agent domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010056380/16.

(100057431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

DLC-TEB, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.208.

Nous, FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., domiciliataire de la société DLC-TEB S.A., inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B 114.208, confirmons que le siège social de ladite société au 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé à compter du 29 mars 2010 et que par conséquent la convention de domiciliation conclue entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. et DLC-TEB S.A. est résiliée d'office à cette date.

Luxembourg, le 23 avril 2010.
FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.
Jean FABER
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010056377/14.

(100057100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Koch Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.550.300,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.053.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil de gérance en date du 15 mars 2010 que le siège social de la Société a été transféré du 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 23 mars 2010. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.
Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2010056375/19.

(100057428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 127.368.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:
- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.
Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010056381/16.

(100056912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Koch Fiber Finance Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.502.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 100.072.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil de gérance en date du 15 mars 2010 que le siège social de la Société a été transféré du 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 23 mars 2010.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2010056376/19.

(100057428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

W2005/W2007 Lalka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.250,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 129.355.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:
- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010056382/16.

(100056915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

HBI Pleidelsheim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 116.361.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarretton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Pleidelsheim S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116361 and having a share capital of twenty-eight thousand five hundred euro (EUR 28,500) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred and ninety thousand seven hundred euro (EUR 890,700) in order to bring the share capital from its current amount of twenty-eight thousand five hundred euro (EUR 28,500), represented by five hundred and seventy (570) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to nine hundred nineteen thousand two hundred euro (EUR 919,200) by way of issuance of seventeen thousand eight hundred and fourteen (17,814) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred and ninety thousand seven hundred euro (EUR 890,700) in order to bring the share capital from its current amount of twenty-eight thousand five hundred euro (EUR 28,500), represented by five hundred and seventy (570) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to nine hundred nineteen thousand two hundred euro (EUR 919,200) by way of issuance of seventeen thousand eight hundred and fourteen (17,814) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription and payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of eight hundred and ninety thousand seven hundred euro (EUR 890,700) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of eight hundred and ninety thousand seven hundred and forty-nine euro forty-one cents (EUR 890,749.41) is to be allocated as follows:

(i) an amount of eight hundred and ninety thousand seven hundred euro (EUR 890,700) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of forty-nine euro forty-one cents (EUR 49.41) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of eight hundred and ninety thousand seven hundred and forty-nine euro forty-one cents (EUR 890,749.41) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at nine hundred nineteen thousand two hundred euro (EUR 919,200) represented by eighteen thousand three hundred and eighty-four (18,384) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

55047

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique)

ici représentée par Me Audrey Jarretton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Pleidelsheim S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116361 et dont le capital social s'élève à vingt huit mille cinq cents euros (EUR 28.500) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-dix mille sept cents euros (EUR 890.700) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt huit mille cinq cents euros (EUR 28.500), représenté par cinq cent soixante-dix (570) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à neuf cent dix-neuf mille deux cents euros (EUR 919.200) par l'émission de dix-sept mille huit cent quatorze (17.814) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de huit cent quatre-vingt-dix mille sept cents euros (EUR 890.700) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt huit mille cinq cents euros (EUR 28.500), représenté par cinq cent soixante-dix (570) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à neuf cent dix-neuf mille deux cents euros (EUR 919.200) par l'émission de dix-sept mille huit cent quatorze (17.814) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription et libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-dix mille sept cents euros (EUR 890.700) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de huit cent quatre-vingt-dix mille sept cents quarante-neuf euros quarante et un cents (EUR 890.749,41) est à affecter comme suit:

(i) un montant de huit cent quatre-vingt-dix mille sept cents euros (EUR 890.700) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de quarante-neuf euros quarante et un cents (EUR 49,41) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de huit cent quatre-vingt-dix mille sept cents quarante-neuf euros quarante et un cents (EUR 890.749,41) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à neuf cent dix-neuf mille deux cent euros (EUR 919.200), représenté par dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatre (18.384) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1270. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010057003/170.

(100057635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

W2007 Parallel Lalka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.530,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 130.955.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:
- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010056383/16.

(100056916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

all hygiene & beauty solutions S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.203.

Le siège social de la société ALL HYGIENE & BEAUTY SOLUTIONS S.A. (RCS Luxembourg B 86203) a été dénoncé avec effet immédiat par la fiduciaire CH International Luxembourg Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056387/10.

(100057301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

GFC Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 152.628.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt avril.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu

Monsieur Georges Choucair, administrateur de société né le 31 août 1967 à Dakar (Sénégal), industriel, demeurant au 128, avenue des Alpes, CH-1820 Montreux, Suisse (Ci-après Georges Choucair);

Ici représenté par Maître Cédric JEANCOLAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Montreux le 26 mars 2010.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclara constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également emprunter, souscrire des obligations ou autres instruments de dettes et garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de GFC Capital S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent vingt cinq (125) parts de la Société se divisent en:

- Quarante et un (41) parts de la classe A,
- Dix huit (18) parts de la classe B,
- Dix huit (18) parts de la classe C,
- Douze (12) parts de la classe D,
- Douze (12) parts de la classe E,
- Douze (12) parts de la classe F,
- Douze (12) parts de la classe G.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de chaque classe visée ci-dessus seront identiques, pour autant qu'il n'en soit pas disposé autrement en vertu de la loi ou des présents statuts.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié sur décision (i) prise à la majorité des associés et (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs parts sociales sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces parts sociales doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces parts sociales à l'égard de la Société.

Art. 9. Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants. Toutefois, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Administration et Gérance

Art. 12. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, tant que la Société sera unipersonnelle, et en cas de pluralité d'associés, par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs du (ou des) gérant(s) seront déterminés dans leur acte de nomination.

Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le(s) gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération consistant à l'objet social de la Société.

Art. 13. La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. En cas d'associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les sociétés à responsabilité limitées

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent être prises (i) à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre.

Art. 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel qu'il est indiqué à l'article 6 ou tel qu'augmenté ou diminué conformément aux stipulations de l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1912 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales se trouvent remplies

Souscription et Paiement

Les statuts étant ainsi rédigés, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Quarante et un (41) parts de la classe A par Monsieur Georges Choucair,
- Dix huit (18) parts de la classe B par Monsieur Georges Choucair,
- Dix huit (18) parts de la classe C par Monsieur Georges Choucair,
- Douze (12) parts de la classe D par Monsieur Georges Choucair,
- Douze (12) parts de la classe E par Monsieur Georges Choucair,
- Douze (12) parts de la classe F par Monsieur Georges Choucair,
- Douze (12) parts de la classe G par Monsieur Georges Choucair

Les cent vingt cinq (125) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a adopté les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi 4, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg
2. Monsieur Abdel Hussein Choucair, administrateur de société, né le 4 mars 1969 à Dakar (Sénégal), demeurant au n°31 rue Rainha Ginga, Tour Elysée, 6855 Luanda (Angola) est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JEANCOLAS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17423. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010056980/172.

(100057568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Banco Bradesco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.996.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 mars 2010 de ladite société que:

Le Conseil décide de nommer aux fonctions de Directeur Général la personne ci-après qualifiée en remplacement de M. Luiz Fernando de Oliveira e Silva, Directeur Général:

Jean Philippe LEROY, Directeur Général, né le 27 novembre 1964 à Paris, 17^e arrondissement, France, avec adresse professionnelle à 3B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil d'administration prend la décision suivante quant à la délégation de la gestion journalière:

La gestion et l'administration de la Société sont déléguées à Messieurs Jean Philippe Leroy - Directeur Général, Jaime Carlito Herbert - Directeur général Adjoint et Edesio de Paula e Silva - Senior Manager, pour, toujours à deux, en agissant dans l'administration des activités apparentées du mandant, le représenter devant tiers, y compris devant la Banque Centrale du Luxembourg et la Commission de Surveillance du Secteur Financier, effectuer et/ou approuver des écritures comptables, payer des factures de dépenses et expédier des instructions internes pour des paiements divers, effectuer des transferts de fonds aux Banques correspondantes, émettre des ordres de paiement bancaires, signer des engagements d'octroi de prêts, confirmation d'opérations actives et passives engagées par la Banque, correspondances adressées aux fournisseurs de matériaux et services, et correspondances en général et, à des fins spécifiques, effectuer des retraits bancaires du compte courant du mandant jusqu'à la limite de € 30.000,00 (trente mille euros).

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 avril 2010.

Pour la société

M^e P. SERRES

Notaire

Référence de publication: 2010056705/28.

(100057517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

AHC Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 152.627.

— STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt avril.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu

Monsieur Abdel Hussein Choucair, administrateur de société, né le 4 mars 1969 à Dakar (Sénégal), industriel, demeurant au N°31, rue Rainha Ginga, Tour Elysée, 6855 Luanda, Angola (Ci-après Hussein Choucair);

Ici représenté par Maître Cédric JEANCOLAS, avocat, demeurant professionnellement Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 avril 2010.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclara constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également emprunter, souscrire des obligations ou autres instruments de dettes et garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de AHC Capital S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent vingt cinq (125) parts de la Société se divisent en:

- Quarante et un (41) parts de la classe A,
- Dix huit (18) parts de la classe B,
- Dix huit (18) parts de la classe C,

- Douze (12) parts de la classe D,
- Douze (12) parts de la classe E,
- Douze (12) parts de la classe F,
- Douze (12) parts de la classe G.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de chaque classe visée ci-dessus seront identiques, pour autant qu'il n'en soit pas disposé autrement en vertu de la loi ou des présents statuts.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié sur décision (i) prise à la majorité des associés et (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs parts sociales sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces parts sociales doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces parts sociales à l'égard de la Société.

Art. 9. Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants. Toutefois, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Administration et Gérance

Art. 12. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, tant que la Société sera unipersonnelle, et en cas de pluralité d'associés, par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs du (ou des) gérant(s) seront déterminés dans leur acte de nomination.

Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération consistant à l'objet social de la Société.

Art. 13. La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. En cas d'associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les sociétés à responsabilité limitées

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent être prises (i) à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre.

Art. 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel qu'il est indiqué à l'article 6 ou tel qu'augmenté ou diminué conformément aux stipulations de l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1912 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales se trouvent remplies

Souscription et Paiement

Les statuts étant ainsi rédigés, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Quarante et un (41) parts de la classe A par Monsieur Abdel Hussein Choucair,
- Dix huit (18) parts de la classe B par Monsieur Abdel Hussein Choucair,
- Dix huit (18) parts de la classe C par Monsieur Abdel Hussein Choucair,
- Douze (12) parts de la classe D par Monsieur Abdel Hussein Choucair,
- Douze (12) parts de la classe E par Monsieur Abdel Hussein Choucair,
- Douze (12) parts de la classe F par Monsieur Abdel Hussein Choucair,
- Douze (12) parts de la classe G par Monsieur Abdel Hussein Choucair

Les cent vingt cinq (125) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cent euros (EUR 12.500,00) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

55056

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a adopté les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi 4, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg
2. Monsieur Abdel Hussein Choucair, administrateur de société, né le 4 mars 1969 à Dakar (Sénégal), demeurant rue Rainha Ginga n°31, Tour Elysée, 6855 Luanda (Angola) est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JEANCOLAS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17424. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010056976/172.

(100057567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Poissonnerie La Méditerranée Differdange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 4, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 33.777.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 12 novembre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant sur la requête de Monsieur le Procureur d'Etat a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société POISSONNERIE LA MEDITERRANEE DIFFERDANGE SARL, dont le siège social se situait anciennement à L-4660 DIFFERDANGE, 4, rue Michel Rodange.

Ce jugement a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et nommé juge commissaire 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Philippe GODEBERT, avocat demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Philippe GODEBERT

Le liquidateur

Référence de publication: 2010056390/21.

(100056890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Selgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010056391/10.

(100057390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.
